

La directrice,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et d. 6143-33 à d.6143-35 ;

Vu la loi 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social, et notamment son titre VII relatif à l'érection en établissement autonome de la Maison de Nanterre

Vu le décret 2010-450 du 3 mai 2010 relatif au centre d'accueil et de soins hospitaliers, notamment son article relatif à la commission sociale

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 6 août 2019 affectant monsieur Florent ABOUDHARAM, directeur adjoint au centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot ;

Vu la décision directoriale n°602 du 3 février 2020 relative à la nomination du docteur Valérie THOMAS à la chefferie du pôle de médecine sociale ;

Décide

Article 1 : La commission sociale du centre d'accueil et de soins hospitaliers est ainsi composée :

Le directeur de l'établissement est représenté par le directeur du pôle de médecine sociale, EHPAD-USLD :

- Monsieur Florent ABOUDHARAM

Les responsables des unités sociales de l'établissement :

- Monsieur Mamadou DIAGANA, cadre supérieur socio-éducatif du pôle de médecine sociale
- Madame Dominique LEGAL, cadre du pôle de médecine sociale
- Madame Annick LIMOUSIN, cadre du pôle de gériatrie

Le responsable des personnels de surveillance de l'établissement :

- Monsieur François-Xavier ALARY

Trois des médecins responsables de la surveillance médicale des personnes accueillies dans les structures sociales de l'établissement ou participant à la mise en œuvre des actions relatives à la vie sociale et à l'insertion, désignés par le directeur :

- Docteur Siham FENNI
- Docteur Françoise LE GUILLOUX
- Docteur Valérie THOMAS

Un représentant du personnel du pôle de médecine sociale et un représentant du personnel de l'EHPAD-USLD, désignés par les deux organisations syndicales ayant recueilli le plus de voix du dernier renouvellement du comité technique d'établissement :

- Mme Marinelle BELFORT-CANDELORO, représentante du personnel du pôle de médecine sociale
- Représentant du personnel de l'EHPAD-USLD en attente de désignation

Un représentant des usagers œuvrant au sein d'une association active dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, désigné par le Directeur :

- Madame Liliane JANINET

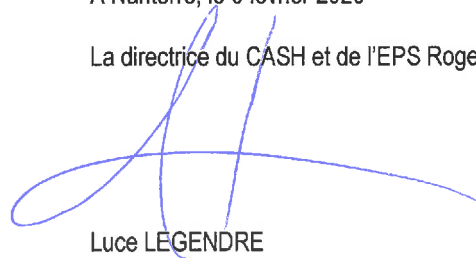
Un représentant des personnes résidant à l'EHPAD-USLD, désigné par le directeur :
- Monsieur Jean Marie MUSART

Article 2 : La date d'effet des présentes dispositions est fixée au 6 février 2020.

Article 3 : Cette décision abroge et remplace la décision précédente. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est portée à la connaissance du conseil d'administration.

À Nanterre, le 6 février 2020

La directrice du CASH et de l'EPS Roger Prévot

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Luce LEGENDRE